**COMPTE RENDU DU CONSEIL D’ECOLE du 13 février 2015**

**Présents** :

Les représentants de parents : Mesdames Audebert, Bertrand, Giffaut, Jeudy, Lebrun, Pinault, Véronèse,

M. Dreyfus

Monsieur Germain Maire de Montcresson

Monsieur Heckli Adjoint au maire de Montcresson

Mme Startchenko représente la mairie de Solterre

Madame Bézilles Maire de Cortrat

ATSEM : Mmes Chassagne

Les enseignants : Mmes Hovasse, Villain, Billault, Lambert, Timbert et Deloince

La directrice : Mme Gratkowski

**Personnes excusées** :

M. Frahétia: Inspecteur départemental de l’Education Nationale

Mme Gauyat : DDEN

Mme Bernard (représentante des parents)

Mme Egrot (ATSEM)

La séance commence à 18h30. Mme Villain est secrétaire.

**1) Les effectifs**

PS MS : 16+10 = 26

MS GS : 7+19= 26

CP : 22

CE1 : 18

CE2 : 17

CM1 : 20

CM2 : 23

Total pour le groupe scolaire 151 enfants

**2) DUERP (document unique d’évaluation des risques professionnels)**

Il est en cours de réalisation et laisse apparaître notamment deux problèmes majeurs :

-l’assainissement des toilettes garçons qui devrait logiquement se résoudre par la réfection des toilettes l’été prochain

- le non accès au personnel enseignant du local où se trouve le disjoncteur électrique de la maternelle.

Monsieur le maire propose de donner une clé mais madame la directrice préfère qu’un système de fermeture comme un verrou soit mis en place : l’urgence ne pouvant se soustraire à une recherche de clé.

**3) La charte d’engagements réciproques**

Cette charte sera mise en place entre les différents acteurs intervenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme scolaire. Elle a pour but de définir clairement les organisations des temps et des lieux au plus près des réalités d’exercice des missions de chacun, dans une logique de partage et de respect mutuel.

Elle sera signée par le responsable périscolaire, le maire, la directrice de l’école et le directeur académique ou son représentant.

**4) Charte de bonne conduite et permis à points**

Afin de lutter contre la violence physique et verbale, les dégradations, le manque de tenue de certains élèves, les enseignants vont mettre en place, après les vacances de février, une charte de bonne conduite avec un permis à points.

Les élèves et les parents seront destinataires de cette charte et devront la signer.

La prévention doit, semble-t-il, être toujours mise en avant mais dans le cas où les règles de vie collective ne seraient pas respectées, la mise en place du permis avec une suppression des points fixés à 12 au départ sera activée. En fonction des incivilités commises, des points seront supprimés et des sanctions seront envisagées. Les familles concernées seront reçues par la directrice ou par l’ensemble du conseil des maîtres de l’école. Les faits, selon leur importance pourront être également communiqués à Monsieur l’Inspecteur de l’Education nationale qui pourra décider de la suite à donner.

Le conseil d’école est favorable à ce projet.

**5) Projets**

**Classe au Zoo de Beauval**

Les élèves de CP partiront les 12 et 13 mars pour une classe transplantée au Zoo de Beauval. Un seul enfant ne participe pas à ce voyage pour des raisons personnelles. Le coût du séjour est de 100 euros : 50 euros pour la famille et 50 euros pour la mairie. Les élèves partent avec une classe de Sainte Geneviève des Bois.

**Petit déjeuner**

Les maîtresses de maternelle ont organisé un petit déjeuner avec l’aide de l’APE le mercredi 11 février pour travailler sur l’hygiène alimentaire.

**Les sorties cinéma** :

Le 20 janvier les enfants de maternelle ont vu le film le Parfum de la carotte au Vox de Château Renard

Le 5 février les CP et les CE1 ont visionné le jardinier qui voulait être roi

Quant aux CE2 CM1 et CM2 c’est le 19 février qu’ils verront le film : Chantons sous la pluie.

**Rencontres sportives**:

Le 12 et 13 mars les 6 EPS à Nogent pour les maternelles

Le 9 juin à Montcresson pour le cycle 2. L’école accueillera au stade les écoles du canton pour ces rencontres, nous aurons besoin des clés pour les toilettes .

**La piscine :**

Une fuite d’eau à la piscine de Saint Maurice a entrainé l’annulation de 7 séances de piscine : 3 pour les CE2 et 4 pour les CP. Ces élèves iront donc à la piscine jusqu’aux vacances de Pâques pour compenser cette perte.

**Fête des enfants :**

Elle aura lieu le 13 juin dans le parc. Les enseignants veulent un peu changer l’organisation et se proposent de convier les parents qui le souhaitent à une réunion afin d’organiser ce moment récréatif pour les enfants. Une entrée gratuite pour les jeux, un début de fête en fin d’après-midi et un grand repas avec petits et grands est une piste envisageable.

**6) Demandes**

Le conseil des délégués ayant eu lieu mardi 10 février, certaines demandes ont été relevées et sont communiquées :

- il manque de l’eau chaude aux robinets des toilettes, l’hiver c’est froid !

- une poubelle dans les toilettes filles et un miroir chez les garçons seraient les bienvenus

-les torchons en élémentaire qui tombent par terre et sont peu faciles à utiliser.

(un sèche main électrique peut-il être envisagé ?)

-du gazon sur les parties vertes

-Les marquages au sol à refaire

-reboucher les trous autour de la table de ping-pong

-à la cantine, l’ordre du menu n’est pas toujours respecté et il y a beaucoup de bruit.

Les enseignants demandent également :

-les tables qui ont été achetées pour les TAP encombrent la salle de motricité : les enseignants utilisent cette salle pour les activités à caractère sportif. Il faut qu’elleS soient rangées le matin et sorties le soir pour les TAP.

-Les portes du placard de la salle de motricité ne coulissent pas bien et sont dangereuses

-le potager de l’école maternelle est à revisiter

-problème de connexion à internet qui dure et devient très gênant.

-où en sont les ordinateurs demandés et la participation pour les sorties à Ecole et cinéma ?

Monsieur le maire répond qu’il attend le vote du budget.

**7) La parole aux parents :**

**Certains grands gênent l’accès des toilettes aux plus petits.**

La charte de bonne conduite pourra aider aux respects des règles de vie collective.

**Quand les enfants de maternelle peuvent être inscrits à l’école ?**

Seront scolarisés à la rentrée 2015, les enfants nés en 2012.

**Est-il envisageable que la cantine et une garderie fonctionnent l’année prochaine le mercredi après-midi ?**

Le coût sera trop élevé pour la commune. Les subventions sont en baisse et la mairie doit pourtant continuer à faire face aux nombreuses dépenses déjà existantes.

Madame la directrice rappelle que les parents de maternelle doivent accompagner leur enfant jusque dans la classe pour des raisons de sécurité.

La séance est levée à 20h10

La Secrétaire La Présidente

Mme Villain Mme Gratkowski